



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2022

DATE DE LA CONVOCATION : 10 juin 2022

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice :	27
- de Présents :	21
- de Représentés :	4
- de Votants :	25

L'an deux mil vingt et deux, le mardi quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du sous-sol de la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. DUCHAMP Sébastien	M. EVEZARD Claude	Mme NANGERONI Carole
Mme REYNIER Annie	M. CHEVALIER Jean-Paul	M. MONS Thierry
M. REYNES Patrick	M. VAN NIEUWENHUYSE Régis	M. LAFON Francis
Mme MONTALTI Fabienne	Mme GALEWSKI Nathalie	
M. DABERTRAND Jean	M. GLENZ Richard	
Mme MIGNARD Sophie	Mme SAIDI Nora	
M. BRIGOLET Jean Marie	M. BLATEAU Emmanuel	
Mme BAUDRY Eliette	Mme DESSERPRIT Gaëlle	
Mme FERRACCI Dominique	M. CARREAU Valentin	

ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES :

Mme VERGNE Géraldine (procuration M. DUCHAMP)
 Mme PIEMONTESE Josiane (procuration M. LAFON)
 Mme BRIANÇON Laurence (procuration M. LAFON)
 Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs (procuration M. GLENZ)

ETAIENT EXCUSES :

Mme BLAUDY Mainell
 M. JOULIE Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. REYNES Patrick est désigné secrétaire de séance.
 Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

2022-06-51 OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT) : SIGNATURE DE CONVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- De valider l'engagement de la Commune d'Argentat-sur-Dordogne dans la démarche d'ORT et donc la Convention ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention et tous documents s'y référant et à en assurer sa publicité

2022-06-52 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville d'Argentat sur Dordogne, ainsi, à compter du 1er janvier 2023.
- De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.
- D'approuver la mise à jour de la délibération n° 2018/312 du 17 septembre 2018 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.
- De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

2022-06-53 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'adopter la décision modificative n° 1 sur le Budget Général suivant le tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
60612 Energie -Electricité	48 276,96 €	001	96 387,42 €
Total	48 276,96 €	Total	96 387,42 €
Fonctionnement		Investissement	
Recettes		Recettes	
002	48 276,96 €	1068	96 387,42 €
Total	48 276,96 €	Total	96 387,42 €

2022-06-54 PARC AGRICOLE COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- De réaliser l'opération proposée.
- D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES	En €	RECETTES	En €	En %
Matériels et aménagements agricoles	76 000.00	FEADER-LEADER	24 000.00	30%
Communication	1 000.00	État	24 000.00	30%
Divers	3 000.00	Conseil départemental	16 000.00	20%
		Autofinancement public	16 000.00	20 %
TOTAL	80 000.00	TOTAL	80 000.00	

- De solliciter l'attribution des aides auprès de l'Union Européenne, l'Etat, et du conseil départemental tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-06-55 DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- De réaliser des prestations proposées.

- D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

		H.T.	T.T.C
Montant Global de l'opération retenu pour la demande de subvention		5 710 €	6 852 €
Subventions		Taux	
Conseil Départemental	Contractualisation 2021-2023	80 %	4 568 €
	Autofinancement communal		1 142 €
			2 284 €

- De solliciter l'attribution de l'aide auprès du conseil départemental tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-06-56 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (23 pour/2 abstentions), décide

- D'attribuer des subventions énumérées ci-après aux associations.
- De subordonner le versement des subventions à la production par les associations des bilans d'activités et financiers de l'année écoulée.

2022-06-57 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU RESTAURANT DU DOUSTRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (22 pour/3 abstentions), décide

- D'attribuer l'avance remboursable d'un montant de 4 000 € à l'association du relais du Doustre.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2022-06-58 TARIF CAMPING MUNICIPAL – SAISONNIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide

- D'adopter le tarif pour 5 emplacements dédiés aux saisonniers.

2022-06-59 GRATUITE ACCES CENTRE AQUARECREATIF - SPLASH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide

- D'adopter la mise en place de la gratuité au centre aqua-récréatif pour les personnes énumérées ci-dessus.

2022-06-60 FORFAIT ELECTRIQUE POUR COMPTEUR JARDIN SAINTANGEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide

- D'adopter le principe de cette participation de 120 € TTC pour chaque utilisateur.

2022-06-61 SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES RELATIVE A L'ENCAISSEMENT DES REPAS DE CANTINE ET PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide

- De supprimer la régie de recettes instituée pour l'encaissement des repas ainsi que du périscolaire.

2022-06-62 MODIFICATION DU TABLEAU DES TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide

- D'approuver ce tarif complémentaire.

2022-06-63 ADRESSAGE : DENOMINATION DE VOIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide

- De valider la route René TEULADE
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-06-64 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide

- D'adopter le tableau des emplois modifié comme suit :

Situation au 1^{er} juillet 2022		
Emplois		
Nombre	Nature	Durée hebdomadaire
1	Directeur Général des Services	Temps complet
1	Attaché principal	Temps complet
2	Attaché	Temps complet
2	Rédacteur Principal de 1 ^e classe	Temps complet
1	Rédacteur Principal de 2 ^e classe	Temps complet
1	Rédacteur	Temps complet
6	Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^e classe	Temps complet
1	Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^e classe	20 heures 25
5	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^e classe	Temps complet
2	Adjoint Administratif Territorial	Temps complet
1	Adjoint Administratif Territorial Temps non-complet	20 heures
1	Adjoint Administratif Territorial Temps non-complet	10 heures
1	Adjoint Territorial du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Opérateur Territorial des A.P.S. principal	Temps complet
1	opérateur territorial des activités physiques et sportifs	Temps complets
1	Educateur Territorial des A.P.S.	Temps complet
1	Agent Spécialisé Principal de 2 ^e classe des Ecoles Maternelles	Temps complet
1	Animateur Territorial	Temps complet
2	Adjoint d'Animation	28 heures
1	Ingénieur Territorial	Temps complet
1	Technicien Territorial	Temps complet
1	Technicien Territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Technicien Territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
6	Agent de Maîtrise Principal	Temps complet
9	Agent de Maîtrise	Temps complet
5	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^e classe	Temps complet
13	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^e classe	Temps complet
11	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
1	Adjoint Technique Territorial Temps non-complet	1 heure
1	Adjoint Technique Territorial Temps non complet	3 heures
1	Contrat de Projet 3 ans	Temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget général, chapitre 12.

2022-06-65 ALIENATION DES PARCELLES AD 335 et AD 330

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- De charger Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la mise en enquête publique (choix du commissaire-enquêteur, arrêté de mise à l'enquête...).
- De décider que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur et les frais de commissaire enquêteur à la charge de la commune.

2022-06-66 BUDGET PARTICIPATIF - REGLEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'approuver le principe de la création et mis en œuvre d'un budget participatif pour la commune d'Argentat-sur-Dordogne.
- D'approuver le règlement intérieur relatif aux conditions de mise en œuvre dudit budget participatif tel que détaillé dans l'annexe ci-jointe.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce budget participatif.